

**CALENDRIER DES EPREUVES COMMUNES DES BTS - SESSION 2020 -**

**BTS TERTIAIRES**

DATES	EPREUVES	HORAIRES (heures locales)					Mise en loge en <u>métropole</u> , à la <u>Réunion</u> et à <u>Mayotte</u>	
		Métropole	Antilles - Guyane	La Réunion	Mayotte	Polynésie française		
lundi 11 mai 2020 après-midi	Economie - droit (durée de l'épreuve : 4h00)	14h00 - 18h00	10h00 - 14h00	16h00 - 20h00	15h00 - 19h00	8h30-12h30 (sujet spécifique)	2 h de mise en loge (aucune sortie des salles d'examen n'est autorisée avant la fin de la 2ème heure de composition)	
lundi 11 mai 2020 après-midi	Culture économique, juridique et managérial (durée de l'épreuve : 4h00)	14h00 - 18h00	10h00 - 14h00	16h00 - 20h00	15h00 - 19h00	8h30-12h30 (sujet spécifique)	2 h de mise en loge (aucune sortie des salles d'examen n'est autorisée avant la fin de la 2ème heure de composition)	
mardi 12 mai 2020 matin	Langues vivantes étrangères (durée de l'épreuve : 2h00)	10h00 - 12h00	6h00 - 8h00	12h00 - 14h00	11h00 - 13h00	lundi 11 mai 2020 20h00-22h00 (2h de mise en loge - pas de sortie avant la fin de l'épreuve)	2 h de mise en loge (pas de sortie avant la fin de l'épreuve)	
mardi 12 mai 2020 après-midi	Culture générale et expression (durée de l'épreuve : 4h00)	14h00-18h00	10h00-14h00	16h00-20h00	15h00-19h00	13h00-17h00 (sujet spécifique)	2 h de mise en loge (aucune sortie des salles d'examen n'est autorisée avant la fin de la 2ème heure de composition)	
mercredi 13 mai 2020 après-midi	Epreuves de langues vivantes B (SAM 2h00 - CI 3h00)	Epreuves organisées par les académies pilotes "sujets"						
	Management des entreprises (durée de l'épreuve : 3 h00)	14h30-17h30	10h-30-13h30	16h30-19h30	15h30-18h30	8h30-11h30 (sujet spécifique)	2 h de mise en loge (aucune sortie des salles d'examen n'est autorisée avant la fin de la 2ème heure de composition)	
jeudi 14 mai 2020	. Epreuve facultative (certification professionnelle) - BTS Banque (durée de l'épreuve 2h00)	14h00-16h00	10h00-12h00	16h00-18h00	15h00-17h00	4h00-6h00	2 h de mise en loge (aucune sortie des salles d'examen n'est autorisée avant la fin de la 2ème heure de composition)	
	- Etude de cas	Epreuves organisées par les académies pilotes "sujets"						
vendredi 15 mai 2020	. Spécialités de BTS nécessitant une 5ème journée d'épreuves	Epreuves organisées par les académies pilotes "sujets"						

**Vacances scolaires**

Zone A : du 18 avril au 3 mai 2020  
 Zone B : du 11 avril au 26 avril 2020  
 Zone C : du 4 avril au 19 avril 2020  
 Fêtes juives : 12 mai 2020 - 29 mai 2020  
 Fêtes musulmanes : 21 et 23 avril 2020

Guadeloupe : du 8 avril au 22 avril 2020  
 Guyane : du 8 avril au 19 avril 2020  
 La Réunion : du 1er mai au 13 mai 2020  
 Martinique : du 4 avril au 19 avril 2020  
 Mayotte : du 1er mai au 10 mai 2020  
 Polynésie Française : du 1er avril au 13 avril 2020 - du 18 mai au 24 mai 2020

27 mai 2020 : Abolition de l'esclavage en Guadeloupe  
 10 juin 2020 : Abolition de l'esclavage en Guyane  
 22 mai 2020 : Abolition de l'esclavage en Martinique  
 27 avril 2020 : Abolition de l'esclavage à Mayotte

**CALENDRIER DES EPREUVES COMMUNES DES BTS - SESSION 2020 -**

**BTS INDUSTRIELS**

DATES	EPREUVES	HORAIRES (heures locales)					Mise en loge en <u>métropole</u> , à la <u>Réunion</u> et à <u>Mayotte</u>
		Métropole	Antilles - Guyane	La Réunion	Mayotte	Polynésie Française	
lundi 11 mai 2020 après-midi	Mathématiques : Groupe A (durée de l'épreuve : 3h00)	14h00-17h00	10h00-13h00	16h00-19h00	15h00-18h00	5h00-8h00	3 h de mise en loge (pas de sortie autorisée avant la fin de l'épreuve)
	Mathématiques : Groupes B, C et D (durée de l'épreuve : 2h00)	14h00-16h00	10h00-12h00	16h00-18h00	15h00-17h00	4h00-6h00	2 h de mise en loge (pas de sortie autorisée avant la fin de l'épreuve)
	Mathématiques : Groupe E (durée de l'épreuve : 1h30)	14h00-15h30	8h00-9h30	16h00-17h30	15h00-16h30	-	(pas de sortie autorisée avant la fin de l'épreuve)
mardi 12 mai 2020 après-midi	Culture générale et expression (durée de l'épreuve : 4h00)	14h00-18h00	10h00-14h00	16h00-20h00	15h00-19h00	13h00-17h00 (sujet spécifique)	2 h de mise en loge (aucune sortie des salles d'examen n'est autorisée avant la fin de la 2ème heure de composition)